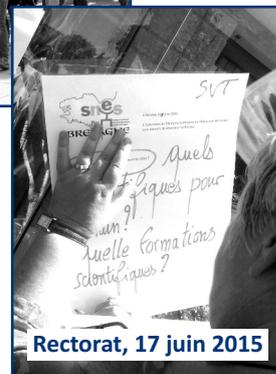
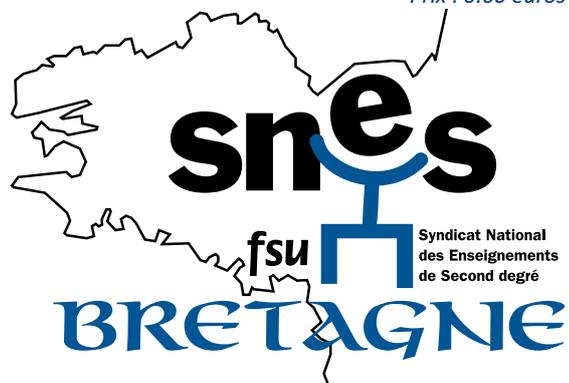


Rentrée 2016

Carte des langues

Réforme du collège



Temps forts de l'action contre la réforme du collège

CONGRES

Les 8 et 9 mars au Bono (56)

ACADÉMIQUE

Édito : Le vent tourne

60% des enseignants de collège étaient en grève dans l'académie le mardi 26 janvier. Cette mobilisation ininterrompue depuis 9 mois met en difficulté la Ministre en charge de la dernière rentrée scolaire du mandat présidentiel. La pauvreté des formations-formatage, le rétro-pédalage sur les bilangues, les redéploiements pour seul financement : la communication ministérielle est en morceaux, rattrapée par une réalité qui n'échappe plus aux médias ni aux parents. **Le vent tourne enfin alors restons sur le pont, déterminés et pugnaces pour réussir les prochaines actions !**

Acquis au discours de la Ministre sur le collège, des inspecteurs s'inspirent du modèle et expédient dans des formations interminables les attentes des collègues, n'apportent aucune ressource et se révèlent injonctifs. À continuer ainsi, qui pourra encore défendre le rôle déterminant de l'inspection pédagogique dans le système éducatif pour faire évoluer les

pratiques et veiller à l'actualisation des savoirs des disciplines dont les IPR devraient porter l'excellence ?

La profession se reconnaît dans les revendications du SNES-FSU pour une autre réforme du collège. Encourager le plus grand nombre de collègues à prendre une adhésion renforcera le syndicat dans ses actions pour un second degré redynamisé, unifié et à la main des personnels. Le congrès académique du SNES au Bono (56) les 8 et 9 mars est l'occasion de poursuivre les débats initiés dans les stages ou conseils syndicaux. **Toutes et tous les syndiqué-es (en activité ou retraité-es) y sont attendu-es pour faire évoluer démocratiquement les mandats du SNES, coordonner les luttes des équipes pour de meilleures DGH et surtout débattre des suites de l'action pour l'abrogation de cette réforme du collège 2016.**

Gwénaél LE PAIH
15 février 2016

Rentrée 2016

Dossier réalisé par Gwénaél Le Paih. Sources : CTA du 21 janvier 2016

Ce que l'Académie obtient du Ministère...

La rentrée 2016 se prépare avec +135 emplois de professeurs (ETP) du second degré. Cette dotation représente 5% des créations nationales pour le second degré, un poids relatif important, rarement atteint, qui révèle les besoins de l'Académie pour accompagner les évolutions d'effectifs. 1 558 élèves supplémentaires sont attendus en septembre,

particulièrement dans les lycées généraux et technologiques (+1 162). Les postes créés arriveront donc prioritairement en lycée (+110,5 ETP). Les collèges obtiennent +17,5 ETP mais au final pas une heure de plus n'est financée : on cherche donc encore les 4 000 emplois annoncés pour soutenir la réforme des collèges...

Et ce qu'il faudrait !

Les créations d'emplois dans l'Académie depuis 2013 ont légèrement rattrapé les pertes accumulées de 2008 à 2012 (solde à +210 ETP sur la période 2008/2016). Mais on reste loin du compte car sur cette période, l'académie de Rennes a gagné

14 688 élèves supplémentaires : ce sont 970 ETP qui auraient dû être attribués au H/e. Il manque donc 760 postes pleins pour retrouver le taux d'encadrement de 2008.

Congrès national : votes nationaux du 22 février au 11 mars

Tous les syndiqués à jour de leur cotisation votent sur le rapport d'activité national et sur le rapport financier national. Le vote s'organise dans chaque section d'établissement où le matériel de vote est arrivé. Les collègues isolés et retraités reçoivent à leur domicile toutes les consignes nécessaires et adressent leur vote à la section académique. Les rapports soumis au vote ont été publiés dans le supplément à l'US du 19 décembre 2015.

IMP : reconduction des enveloppes

Les DGH lycée et collège intègrent les IMP (indemnités pour missions particulières) à ventiler par l'établissement. Les IMP académiques (référénts TICE, culturel...) seront en revanche notifiées dans un second temps. L'enveloppe 2015 a été intégralement reversée aux établissements : aucune dotation en IMP ne doit donc baisser dans les établissements. La revendication d'heures statutaires à la place des IMP reste d'actualité d'autant que des réserves IMP existent : des conversions en HSA ou heures-poste sont à demander en plus de dotations complémentaires.

Sommaire

- p 2 : éditto
- p 2 à 4 : rentrée 2016
- p 5 : carte des langues
- p 6 : réforme du collège
- p 7 : mouvement intra / CHSCTA
- p 8 : congrès académique

Priorité au lycée mais...

En septembre 2015, les prévisions d'effectifs du rectorat ont été (une fois de plus) largement dépassées (+1 737 élèves constatés pour +1 432 prévus). Une tendance -plus marquée dans l'académie qu'au niveau national- à la progression des orientations de troisième vers la seconde générale, un solde migratoire positif en Région Bretagne et surtout un flux positif du réseau privé vers le public expliquent cet écart à la hausse. Hélas, contrairement aux années passées, l'ajustement des moyens

pour s'adapter aux effectifs réels a été freiné à la rentrée 2015. Les DGH lycée n'ont gagné globalement que 6 ETP entre janvier et septembre 2015 contre 52 à la rentrée 2014 dans un contexte comparable. La volonté du rectorat, plus affirmée désormais, de réduire coûte que coûte le "déficit structurel" dans la consommation des moyens modifie les pratiques : le H/e global en LGT a chuté en un an de 1,441 (rentrée 2014) à 1,429 (rentrée 2015) dégradant l'encadrement des jeunes.

...avec un H/e le plus bas depuis des années !

Les 110,5 emplois attribués au lycée pour la rentrée 2016 au titre des évolutions démographiques (+1 162 élèves en LGT) ne permettront pas d'améliorer le H/e. **Le taux prévu est à 1,420 : c'est le plus bas jamais atteint dans l'académie en lycée !** Les élèves n'ont pas fini d'être accueillis dans des classes surchargées, parti-

culièrement en seconde. Par ailleurs, le droit des doublants de Terminale à la réinscription dans leur lycée d'origine s'accompagnera-t-il de moyens pour ajuster les structures à ces inscriptions tardives mais impératives ? La vigilance jusqu'à la rentrée et la mobilisation des équipes seront une fois de plus nécessaires.

La réforme du collège : pas un emploi de plus...

En dépit de tous les discours, la réforme ne donne aucun moyen supplémentaire aux collèges. **Le rectorat distribue aux collèges 5 607 emplois au global dans les DGH 2016 : ce sont exactement les moyens consommés à la rentrée 2015 !** Ce sont donc les suppressions d'heures de cours (réforme de structure) et d'options (latin, bilangue, breton/gallo) qui fi-

nancent les moyens attribués dans le cadre de l'autonomie de l'établissement (les 2 h 45min). Toutefois, dans l'affichage, 17,5 emplois supplémentaires arrivent dans les collèges pour la réforme : le rectorat compare avec les dotations de janvier 2015 et neutralise ainsi toutes les mesures d'ajustement accordées à la rentrée 2015.

... mais des dotations à géométrie variable !

La règle d'attribution est désormais commune à tous les collèges de l'académie : le calcul de la DGH correspond à 28,75 h (26 h élèves + 2,75 h pour les « dédoublements ») pour chaque division au seuil de 30 élèves. Pour tenir compte de la réalité des structures, le rectorat demande aux DASEN de « faire du cas par cas » pour arrondir au besoin les dotations car toutes les classes ne sont pas (pour l'heure !) à 30 élèves. Par ailleurs, la moitié des moyens de breton ou gallo optionnel et les 44 « bilangues de continuité » sont fi-

nancées en 6ème directement par le rectorat. Autrement dit, la règle à calcul des DGH collège connaît à la rentrée 2016 plusieurs cas particuliers. Ces mesures provisoires -le temps de la première année de la réforme- vont évidemment dans le bon sens mais créent des disparités en plus de générer de la confusion. Le rectorat l'affirme « le dialogue de gestion (entre la direction et le DASEN) est un impératif pour ajuster les dotations au réels » : **des abondements sont donc possibles et les réserves vont être mobilisées.**

► Dernière minute !

Des lycées perdent des dizaines d'heures dans leur DGH, supprimant des groupes, des options et des langues vivantes comme à Victor et Hélène Basch à Rennes ou Félix le Dantec à Lannion. Ces lycées sont en lutte pour récupérer des heures et se sont mobilisés à la veille des congés : communication à la presse, motion en CA avec les parents, refus de la DGH, audience auprès du DASEN...

► Le H/e

Cet indicateur correspond au nombre d'heures de la DGH (HSA comprises) rapporté à l'effectif élèves correspondant. Il se calcule aussi bien à l'échelle d'un niveau, d'un établissement que de l'académie et indique dans la dotation le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement apporté par un élève. Le statut de cet indicateur a évolué dans le temps : auparavant à la base des dotations, on le multipliait par le nombre d'élèves pour obtenir la DGH. Avec les dotations à la structure (nombre de classes), il constitue désormais un indicateur calculé a posteriori et permet un suivi statistique. L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature restent très instructives pour le suivi des DGH.

► La chorale, c'est 2 heures !

Les pressions sont fortes sur les collègues d'Éducation musicale et chant choral pour qu'ils renoncent aux 2h de chorale prévues dans la circulaire de 2011, toujours en vigueur. Cette activité propre à la discipline doit être calculée impérativement pour 2h dans le service, dont une éventuellement en HSA ou en IMP taux plein. Informez le SNES de toute difficulté.

Alors comment répartir la DGH en collège ?

Tout arbitrage qui installerait dans les faits les principes de la réforme doit être combattu. La grève du 26 janvier a renforcé par son ampleur et son dynamisme la résistance dans les établissements. Tant que le gouvernement reste sourd au message de la profession, le SNES avec l'Intersyndicale appelle à résister à toute mise en œuvre de la réforme. La mobilisation de la profession a déjà retardé les projets de l'administration qui aurait souhaité connaître au plus vite la ventilation par discipline des EPI, de l'AP ainsi que les choix d'utilisation des 2 h 45. **Puisque les EPI et l'AP sont censés être assurés sans financement dans les disciplines**, il n'y a aucune obligation d'y contribuer

SEGPA : sans débat ni financement

La réforme du collège est l'occasion pour le rectorat de mettre en place des règles de gestion harmonisées entre les 4 départements. Des missions spécifiques en faveur des élèves (FLE, dyslexie...) sont désormais clairement identifiées et sortent des enveloppes SEGPA. Une baisse réelle des dotations SEGPA (-9,5 ETP pour -165 élèves !) impactera toutefois les structures, ce qui accélèrera des pro-

avec la DGH : les heures libres doivent servir prioritairement pour les dédoublements dans les disciplines, pour maintenir le latin, les langues régionales et la diversité des LV (dont toutes les bilangues). Il faut aussi veiller à préserver tous les postes pour éviter un complément de service ou une suppression. **Des disciplines sont particulièrement exposées dans la réforme (allemand, breton, lettres, technologie, éducation musicale et arts plastiques) : le SNES s'opposera à toute fermeture de poste et demandera au recteur de surseoir aux mesures de carte.**

cessus d'inclusion de ces jeunes à besoins particuliers dans un cadre ordinaire. Si l'objectif est louable, il n'en reste pas moins irréalisable si des moyens n'y concourent pas. **Le SNES réunira très rapidement un conseil syndical sur les SEGPA ouvert à tous, et rencontrera le Recteur en intersyndicale le 2 mars.**

Répartition des moyens par départements et par types d'établissements

Dotation en ETP heures poste	SEGPA	collège hors SEGPA	ULIS collège et lycée	LGT	LP	TOTAL	Evolution effectifs
22	-1,5	7,6	1	29,5	4	40,6	397
29	-2,5	1,9	1	32,5	6	38,9	83
35	-3,5	14,4	1	38	1	50,9	979
56	-2	-4,7	4	9,5	1	7,8	99
Total	-9,5	19,2	7	109,5	12	138,2	1558

Lecture : dans le 22, pour 397 élèves supplémentaires à la rentrée dans le second degré, le département obtient 40,6 emplois de professeurs.

On remarquera que le Morbihan obtient au global très peu de moyens nouveaux (+7,8 ETP) : conséquence de la fermeture annoncée (mais très contestée) du collège Montaigne à Vannes et du retard pris dans la construction du lycée de Ploërmel ou du collège d'Elven. Le réseau privé, en plein essor dans ce département, se prépare une belle rentrée 2016 !

► DGH : informez le SNES

Aux militants des collèges et lycées, adressez vos DGH aux sections départementales du SNES : les instances départementales sur la carte scolaire se tiennent mi-mars et aborderont la situation de chaque établissement.

► Langues régionales : tenez vos engagements M. le Recteur !

Les moyens complémentaires annoncés par le Recteur ne sont pas à la hauteur de ses engagements pour préserver l'offre optionnelle en breton ou gallo puisque tous les groupes ne sont pas financés. Alors que certains Principaux faisaient déjà des difficultés pour maintenir ces options au format enseignements complémentaires, le SNES académique a écrit au recteur (à lire sur rennes.snes.edu) et invite tous les collègues de breton et DNL breton le 27 février à 14h30 au centre culturel Ti Ar Vro à Carhaix.

► La rentrée 2016, c'est aussi :

- +109 emplois d'AED mais pour le 2nd degré seulement :
+16 pour le 22
+14,5 pour le 29
+28 pour le 35
+9 pour le 56

- aucun emploi nouveau en infirmier, CO-Psy, CPE (mais -1 dans le 29 et +1 dans le 22) et professeur documentaliste (mais -1 dans le 29 et +1 dans le 35)

- +1 emploi d'assistant social (affecté au 35)

- 70 emplois de professeurs des écoles, que le recteur répartit ainsi : +2 pour le 22, +11 pour le 29, +49 pour le 35 et +8 pour le 56.

Carte des langues et langue de bois

Les commissions académiques sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE) devaient d'après le Ministère être au centre de la concertation autour des nouvelles cartes des langues. Mais en Bretagne, cette instance n'a été réunie par le Recteur que le 2 février, soit près de deux semaines après le CTA de préparation de rentrée et surtout les annonces de la Ministre notamment sur le nombre de classes bilangues finalement maintenues dans chaque académie.

De la com' à la réalité

Comme on pouvait donc s'y attendre, cette CAELVE n'a fait que confirmer lesdites annonces et aucune marge de discussions n'a été laissée libre pour améliorer des projets dont on ne peut que redouter les conséquences pour l'enseignement des langues vivantes, aussi bien en termes de diversification que de répartition de l'offre sur le territoire. Des 147 pôles ou classes bilangues de l'enseignement public en Bretagne seulement 44 auront survécu à l'hécatombe à la rentrée 2016. Cela ne fait pas 70 % - comme annoncé par le Ministère au niveau national - mais 30 %. Quant à l'allemand qu'on veut paraître-il promouvoir et développer, sur 16 pôles allemand-anglais et 112 classes bilangues anglais-allemand, il ne restera, toujours dans le réseau public, que 33 collèges proposant des classes bilangues, ce qui ne fait toujours pas 70 mais 25 %.

En procédant à cette saignée, l'administration estime répondre en tous points à la commande du Ministère : maintenir partout où c'est possible les bilangues de continuité (celles qui poursuivent l'apprentissage d'une autre langue que l'anglais commencée dans le premier degré) et développer l'allemand en LV2. Mais le refus d'aller plus loin dans le maintien du plus grand nombre possible de classes bilangues est lui bel et bien dû à l'absence de moyens à y consacrer dans l'Académie. Ce faisant, le rectorat foule aux pieds les années de travail et d'investissement de dizaines de collègues, notamment d'allemand. En présentant comme un privilège indu la possibilité offerte aux élèves de 6ème de commencer une deuxième langue vivante en plus de l'anglais, il abandonne finalement toute ambition pour les langues vivantes mais aussi pour ces élèves qui s'engageaient dans des parcours scolaires et universitaires dans lesquels les LV constituent une plus-value considérable (Abibac, Bachibac, Esabac, cursus binationaux dans les universités...). Et il est inutile de rappeler ici les conséquences à attendre sur les services et conditions de travail des collègues qui perdront leur poste du fait de ces décisions.

Maintenir les bilangues : un impératif

Le SNES-FSU a donc demandé au Recteur de maintenir l'ensemble des bilangues de l'académie. A l'appui de cette demande, il a souhaité avoir connaissance des critères qui ont déterminé le choix des établissements finalement retenus. En effet, on a beaucoup de mal à comprendre pourquoi des collègues qui étaient jusqu'à présent pôles allemand ou espagnol, et dont les effectifs ne sont en rien dérisoires, n'auront plus de classe bilangue à la rentrée 2016. C'est le cas de 10 collèges de l'académie. Il semble-

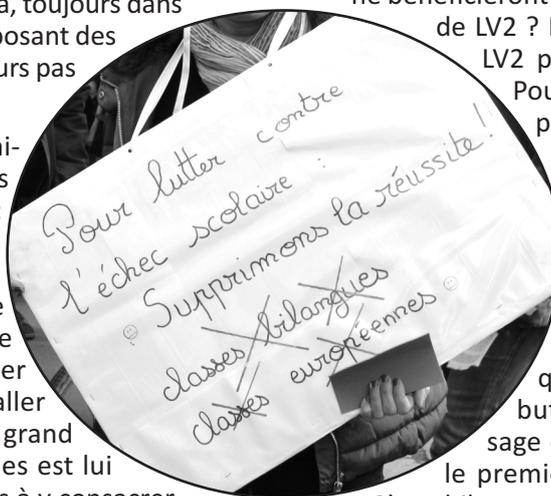
rait que l'existence dans le premier degré d'un potentiel de professeurs des écoles habilités et aptes à garantir la continuité de l'enseignement des LV concernées ait été déterminante.

La réforme et ses dégâts collatéraux

Une série de questions très pragmatiques auxquelles personne ne semble aujourd'hui vouloir apporter de réponses claires a également été posée : quels moyens seront-ils attribués aux établissements pour pallier les effets d'une mise en œuvre à marche forcée de la réforme du collège sur quatre niveaux à la fois ? Qu'a-t-on par exemple prévu pour ces élèves actuellement en 5ème qui ne bénéficieront en 4ème puis en 3ème que de 2h30 de LV2 ? Ils perdront sur 2 ans 36 heures de LV2 par rapport à leurs prédécesseurs.

Pour le SNES-FSU, on ne peut passer ce préjudice par pertes et profits. De même : que vont devenir les élèves scolarisés en 6ème bilangues cette année, notamment ceux qui sont scolarisés sur des pôles voués à la disparition ? L'anglais qu'ils ont commencé en 6ème deviendra-t-il leur première langue vivante tandis qu'ils seront mélangés avec des débutants pour poursuivre l'apprentissage de la langue qu'ils ont choisie dans le premier degré ? Et les autres élèves de 6ème bilangues ? Seront-ils eux aussi regroupés en 5ème avec des débutants ? À ces questions, aucune réponse n'a été apportée. Comme dans de nombreux domaines, c'est donc apparemment aux enseignants eux-mêmes de trouver les solutions à tous les problèmes que génère la réforme du collège. La situation des langues vivantes devrait donc à elle seule suffire à justifier son abrogation.

Vincent PLÉ



La carte des langues bientôt en ligne.

Une carte des langues interactive situant pour chaque langue vivante enseignée dans l'académie les établissements qui la proposent sera prochainement mise en ligne sur le site du rectorat. Elle a vocation à informer les familles pour leur permettre de choisir le parcours en langues vivantes que pourra suivre leur enfant. Elle permettra surtout de confirmer qu'en Bretagne comme ailleurs, le service public d'éducation c'est de plus en plus : «Dis-moi où tu habites, je te dirai ce que tu pourras apprendre.»

Réforme du collège

Au détriment des plus faibles.

130 000 élèves quitteraient chaque année notre système scolaire sans aucun diplôme. De ce fait, tous ceux qui oseraient s'opposer à la réforme du Collège se montreraient indifférents à cette réalité choquante et au sort de ceux qui, victimes, la connaissent. Ainsi, ce seul raccourci simpliste, devrait suffire à nous imposer la volonté gouvernementale et nous contraindre à nous taire. Sidérés que nous serions par l'importance de ce chiffre, accablés par l'impuissance dont il témoigne et qui serait la nôtre. Forcément la nôtre. Seulement la nôtre.

Un tel raccourci choque et nous le rejetons d'emblée. Simpliste et insultant à notre endroit. Nous sommes convaincus depuis longtemps qu'il conviendrait de réformer le Collège, mais certainement pas ainsi ni en poursuivant de tels objectifs. Nous souhaitons un Collège où chacun puisse s'épanouir pleinement, apprendre à son rythme sereinement et assurer sa réussite ultérieure. Pour cela, il faut des moyens. La richesse d'un pays réside d'abord et avant tout dans sa jeunesse ; nous contribuons largement à la former. Elle est son avenir. La richesse du Ministère de l'Éducation Nationale devrait être la ressource humaine incomparable que nous devrions représenter aux yeux de tous, au premier rang desquels Madame la Ministre. Des hommes et des femmes riches de leur passion, volontaires, appliqués et impliqués dans leurs devoirs et leurs missions sans cesse accrues, renouvelées et remodelées.

En refusant obstinément de recevoir le SNES ou l'intersyndicale contestant cette réforme, alors même que Monsieur le Premier Ministre reçoit dès le premier jour de leur contestation les chauffeurs de taxis, en refusant dans un dialogue sincère et ouvert l'écoute et la prise en compte de notre analyse qui est largement partagée par la profession, en refusant de reconnaître publiquement le succès des diverses mobilisations organisées depuis Mai 2015, puisque le Ministère tronque les chiffres pour manipuler l'opinion et atténuer l'impact recherché, on ne se grandit pas.

En persistant dans une stratégie du pourrissement qui mise sur la lassitude de l'autre ou en voulant passer en force par un décret publié au Journal Officiel à six heures du matin, on ne se grandit pas.

Collège 2016 : et la vie scolaire ?

Ouvrons un autre débat sur les conséquences induites par la réforme. Les échos des formations-formatages sont inquiétants : ici on compte sur les assistants d'éducation pour combler les lacunes des nouveaux dispositifs comme l'AP ; là, l'organisation pédagogique remplira les salles de permanence. Ces improvisations et autres bricolages sont irréalistes pour qui connaît le quotidien du collège et de l'équipe de la vie scolaire. La vigilance s'impose et l'expertise professionnelle des CPE ainsi que l'expérience des ASEN doivent être un des poils à gratter de ce débat. À défaut, le réveil pourrait être désagréable à la rentrée.

Pierre-Yves MORÉ

En acceptant l'idée que 100% des classes bilingues soient maintenues sur Paris, qu'aucune ne demeure en Normandie et que seules 30% d'entre elles soient épargnées dans notre académie, on ne se grandit pas.

Une Ministre de la République s'honorerait d'écouter les alertes réitérées émises par les professionnels expérimentés que nous sommes pour prévenir des inégalités engendrées par une telle réforme.

Les professeurs pour enseigner doivent supporter beaucoup depuis de nombreuses années : le manque de reconnaissance sociale, des salaires peu valorisants, des conditions de travail de plus en plus dégradées, un manque criant de formations disciplinaires, des perspectives d'évolution de carrières peu motivantes, une quasi impossibilité de se reconvertir professionnellement si toutefois ils y songeaient à un moment donné, une absence de médecine préventive, des réformes à marche forcée, sans concertation.

Les professeurs ne sont en revanche absolument pas disposés à mettre en application strictement une réforme inégalitaire dont l'effet pervers se retournerait inmanquablement contre les plus fragiles de nos élèves.

Ils ne sont absolument pas disposés à se laisser imposer une réforme strictement budgétaire qui nourrit en son sein la même nocivité que celle du Lycée portée par Xavier Darcos et Luc Châtel. Étrangement d'ailleurs, à ce jour encore, le bilan de cette réforme, cinq ans plus tard, n'est toujours pas rendu public. Étrange, oui. Décevant surtout.

Le MEN procède ainsi pour nous plonger dans une ambiance nocturne : une nuit doit régner dans les parcours de formations. Nous devrions accepter de faire le deuil d'un essentiel : l'ÉGALITE RÉPUBLICAINE ! Il faut réduire encore et toujours la voilure, constatant à nouveau que le rapport H/E ne cesse de s'amenuiser. Au détriment des plus faibles.

Isabelle TRAMONI

Sur le site rennes.snes.edu, à lire de nombreux témoignages sur les formations J1 et J2 en collège.

INFO +

Caisse de grève !

Celles et ceux qui souhaitent contribuer à la caisse de grève contre la réforme du collège 2016 peuvent adresser leur chèque à la section académique qui redistribuera aux collègues engagés dans la lutte.



Mouvement Intra

Un Groupe de Travail s'est tenu au Rectorat jeudi 28 janvier pour préparer le mouvement intra académique.

La principale évolution concernera uniquement certaines disciplines notamment l'espagnol : à partir de la rentrée prochaine, les postes en Lycée Professionnel ne seront plus accessibles via des vœux larges (Commune – Groupement de communes – Département).

En effet, jusqu'à présent, un collègue demandant par exemple tout poste dans la commune de Rennes ou dans le 35 pouvait se retrouver en collège, en lycée mais aussi en lycée professionnel. Ce ne sera plus le cas à la rentrée. Tous les postes concernés seront donc ré-étiquetés PLP dès que les certifiés qui les occupent muteront.

Seul un vœu explicite sur l'établissement permettra à un collègue d'être nommé en LP sur des postes de PLP, si le poste restait vacant lors du mouvement des PLP.

Le second point notable concerne les évolutions de barème pour les collègues en éducation prioritaire : un nouveau barème sera valable pour les collègues en REP-REP+

(bonifications de 160 points après 5 ans), et un barème transitoire (à l'image de ce qui a été fait pour le mouvement interacadémique) sera appliqué pour les anciens dispositifs d'éducation prioritaire (bonifications allant jusqu'à 200 points au-delà de 8 ans en poste). Nous attendons la liste exacte des établissements rentrant dans ces anciens classements.

Enfin, le SNES a également obtenu une clarification concernant les mesures de carte scolaire sur les postes spécifiques à complément de service. Plus d'informations dans le prochain SNES Bretagne spécial « Mouvement INTRA ».

Martin GEORGES SAINT-MARC

**Le serveur sera ouvert
du vendredi 18 mars 14h
au mardi 29 mars minuit.**

CHSCTA

Le SNES et la FSU ont décidé, depuis la création des CHSCT (Comité Hygiène Santé et Condition de Travail) dans l'Éducation nationale, d'investir cette nouvelle instance pour y porter, au même titre que dans les Comités Techniques (CTA et CTSD) et dans les CAPA, la parole des personnels.

Mais la particularité des CHSCT est qu'il s'agit d'instances disposant de prérogatives plus contraignantes et dont les délibérations engagent la responsabilité juridique de l'administration. Ils ont pour mission essentielle de faire des propositions en matière de prévention des risques professionnels, ils formulent des avis -auxquels l'administration est tenue de répondre- organisent des visites d'établissements et peuvent mener des enquêtes.

Dans un premier temps, le Rectorat, en accord avec les représentants du personnel, a mis l'accent sur des sites où les personnels étaient exposés à des risques spécifiques : laboratoires, ateliers, présence d'amiante... Dans ce cadre, au-delà de la réglementation concernant l'Éducation Nationale, la rédaction de préconisations apparaissait comme un levier pour mettre les collectivités territoriales devant leurs responsabilités quand des travaux ou des aménagements étaient nécessaires.

Pour le SNES et la FSU, il s'agit maintenant de franchir une nouvelle étape pour faire reconnaître la situation de personnels devant faire face à des conditions de travail particulièrement difficiles, et tenter d'obtenir des améliorations concrètes pour tous. Si les réformes qui se succèdent continuent à augmenter la charge de travail de chacun, il existe des conditions de travail spécifiques qui aggravent encore cette surcharge. **Ainsi, le SNES et la FSU ont souhaité que les CHSCT se penchent sur trois types de situations qui constituent autant d'axes de travail pour les années qui viennent :**

- Les personnels appelés à exercer sur plusieurs sites du fait de leur métier (CO-Psy par exemple) ou contraints de le faire par « nécessité de service » : TZR, postes avec un com-

plément de service...

- Les personnels en fin de carrière qui font face à une pénibilité accrue

- Les tensions au travail, notamment dans les rapports avec la hiérarchie

La FSU a défendu la nécessité de reconnaître ces situations particulières comme devant être prioritairement améliorées. Le chantier est vaste et il est indispensable d'identifier des leviers concrets et des pistes pour améliorer les conditions de travail des personnels à l'échelle de l'Académie. **Dans un premier temps, le CHSCT académique va donc se lancer dans un travail d'enquête auprès des TZR pour mettre en évidence leurs difficultés au quotidien et chercher les moyens d'améliorer leurs conditions de travail ou de mieux en reconnaître les spécificités.**

Par ailleurs, les risques psycho-sociaux (RPS) qui recouvrent, au-delà du stress, tous les sentiments de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, agressions physiques ou verbales, violences... sont le premier risque auxquels sont confrontés tous les enseignants. Si contacter le SNES doit rester le premier réflexe en cas de problème, l'inscription d'une observation dans le registre SST⁽¹⁾ de l'établissement peut permettre de laisser une trace écrite qui pourra nous être utile pour intervenir auprès de l'administration.

Dans l'ensemble, il faut considérer les CHSCT et les nouveaux documents que sont les DUER⁽²⁾, les registres SST ou de danger « grave et imminent » comme de nouveaux outils dont on doit se saisir pour faire avancer la lutte pour de meilleures conditions de travail.

Matthieu MAHÉO

⁽¹⁾ Registre SST : registre santé sécurité au travail

⁽²⁾ DUER : document unique d'évaluation des risques

CONGRÈS ACADÉMIQUE

Les 8 et 9 mars au Bono (56)

Le congrès du SNES, c'est l'affaire de tout-es les syndiqué-es !

Le congrès académique du SNES se déroule au Bono dans le Morbihan les 8 et 9 mars. Tout-es les syndiqué-es (en activité ou retraité-es) sont invité-es à y participer et ces deux journées sont une occasion pour repenser collectivement les positions du SNES. Positions importantes puisqu'elles constituent ensuite la base des interventions et propositions du syndicat face à la profession, à l'institution, aux parents d'élèves, aux élus... Les amendements et contributions votés démocratiquement par les congressistes seront ensuite défendus à Grenoble au congrès national par la délégation académique, élue à l'issue du congrès du Bono.

Le congrès n'est pas l'affaire de spécialistes : les mandats du syndicat s'élaborent en lien direct avec l'expérience et l'action des syndiqué-es dans leur établissement. L'idéal est donc, quand cela est possible, de préparer le congrès dans le S1 (section d'établissement).

Comment faire ?

1- Lire les textes préparatoires (US n°759 du 13/02/2016), même partiellement (sur les 4 thèmes, celui qui vous intéresse le plus) : élaborer une critique, une proposition d'ajout

ou de modification... Par exemple, sur la lutte contre l'échec scolaire, notamment dans les collèges, la réforme et les luttes actuelles sont l'occasion d'échanges fructueux dans les établissements qui doivent se traduire en propositions dans les mandats du SNES ...

2- Réunir le S1 un midi ou sur une heure d'information syndicale : exposer et débattre des propositions des un-es et des autres pour arriver à une écriture collective, discutée au congrès académique qui lui, fera la synthèse de propositions des S1 ou les présentera contradictoirement à la discussion et au vote (en cas de synthèse impossible).

3-Désigner un-e ou des délégué-es du S1 au congrès pour exprimer la position de son S1.

Bien sûr, vous pouvez participer au congrès académique même si vous êtes isolé-e ou que la vie du S1 ne permet pas de le préparer localement. Si vous n'êtes pas disponible sur les deux jours, vous pouvez venir au congrès sur un temps plus limité. Dans tous les cas, inscrivez-vous sans plus attendre pour recevoir une convocation ouvrant droit à une autorisation d'absence !

Frédérique Lalys

Textes préparatoires (voir US n°759 du 13/02/2016)

THÈME 1

Réussir du collège au lycée

THÈME 2

Revaloriser nos métiers

THÈME 3

Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique

THÈME 4

Pour un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir

Programme

Mardi 8 mars

9h00-9h45 : accueil

9h45-13h00 : ouverture du Congrès - débat général - présentation des Thèmes par les rapporteurs / Assemblée générale des retraités

14h15-18h00 : travaux des commissions sur les thèmes

20h30 : réunion des courants de pensée

Mercredi 9 mars

9h00-13h00 : vote des Thèmes 1, 2 et 4

14h30-16h00 : vote du Thème 3 et des modifications statutaires.

16h30-17h00 : élection de la délégation au congrès de Grenoble

Suivez en direct le congrès du SNES- FSU Bretagne sur Twitter : @Snes_Bretagne

Bulletin d'inscription

A retourner au S3 : SNES Bretagne 24, rue Marc Sangnier - 35200 RENNES ou par mail à s3ren@snes.edu

Nom - prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Hébergement :

- mardi 8 soir : oui non

Repas :

- mardi midi : oui non

- mardi soir : oui non

- mercredi midi : oui non

Vous pouvez vous inscrire pour les 2 jours ou une seule journée.

Les membres de la CA académique sont membres de droit, mais doivent également s'inscrire.